

CHARTE DE VALORISATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

un outil pour vous aider à embellir votre commerce





POURQUOI AVOIR UNE FAÇADE EMBELLIE?

Pour vos clients, pour les chalands, des façades attractives mettent en valeur votre commerce, l'immeuble, la rue et la ville.

L'objectif de la charte de valorisation des devantures commerciales est de vous aider dans cette démarche et ainsi, tous, gagner en attractivité et plaisir de consommer et déambuler dans notre Ville.



UNE AIDE AUX BONNES PRATIQUES

La rénovation des devantures doit être guidée par des principes généraux :

- La prise en compte de l'environnement urbain existant. Vous devez considérer que votre commerce fait partie d'une rue commerçante et doit s'intégrer au paysage.
- Le respect des ensembles urbains historiques. La Ville de Creil possède une diversité architecturale de qualité, liée au passé de la cité. Chacun doit préserver le respect de l'architecture de son commerce.
- La valorisation de l'intérêt architectural et (ou) historique de la construction. Le choix des matériaux, des écritures, des couleurs et plus généralement de l'esthétique de votre devanture est important.

PENSEZ AUX CONSEILS SUIVANTS

Selon votre type de commerce, vous êtes concernés par deux types de devanture commerciales : en applique ou en feuillure.



Devanture en applique

La devanture en applique est souvent réalisée par des ensembles menuisés en saillie, renforçant ainsi la signalétique. Enseignes, systèmes de fermeture et éclairage sont soigneusement intégrés dans cet ouvrage, sans dépasser l'emprise de la devanture

Devanture en feuillure

Lorsque l'installation d'un commerce n'occasionne pas de modification des façades ou quand la construction de l'immeuble a été pensée en intégrant la possibilité de recevoir en rez-de-chaussée une activité, on parle de devanture en

L'emprise de la devanture est cadrée par des éléments architecturaux communs à l'ensemble de l'immeuble.



POUR VOUS FACILITER LA TÂCHE

Prenez contact avec le service Commerce au 03 44 29 67 39. Il vous guidera dans vos démarches auprès des différents services.

ATTENTION, N'OUBLIEZ PAS

- Les éclairages
- Les stores
- Les rideaux métalliques
- Les huisseries
- Les normes d'accessibilité
- Les couleurs



Le nuancier est donné à titre indicatif, il doit être adapté pour chaque projet en accord avec le service urbanisme de la Ville de Creil et l'architecte des bâtiments de France.